



Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

Séance du Jeudi 24 Septembre 2020 à 20 H 30

Convocation du C.M. : 18/09/2020
Affichage : 18/09/2020

Le **Jeudi 24 Septembre 2020 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance à huis clos, sous la présidence de M. Eric DESCOMBES, Maire

Étaient présent(e)s : Mesdames Fanny BECAUD. Anne-Marie CANY. Isabelle GOUFFIER. Jocelyne ISSARTIAL. Marie-Line TISON
Messieurs Eric DESCOMBES. Kévin GUILLOSSOU. Eric LECOMTE. Pierrick MELISSON. Nicolas PAPIN. Denis SCHOEFS.

Absent(e)s excusé(e)s : Madame Servanne JAKUBOWSKI et Monsieur Yannick ROULEAU.

Était également présente : Madame Nathalie GOSSELIN, Secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Madame Isabelle GOUFFIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

1 – G.R.D.F – Redevance d'occupation du domaine public – Année 2020

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 et n° 2015-334 du 25 mars 2015 instituant aux concessionnaires l'obligation de s'acquitter auprès des Communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter auprès de G.R.D.F.- Délégations Concessions – 7, mail Pablo Picasso – TSA 10804 – Nantes Cedex 1, le règlement de la redevance suivante :

- **RODP** – au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2020, basée sur la longueur de canalisations de gaz naturel existantes soit 2 377m et représentant un montant de **231 €** pour la Commune,

- **AUTORISE** l'établissement d'un titre de recette du montant susvisé pour le recouvrement de cette redevance auprès de G.R.D.F.

- **ANNEXE** à la présente de décompte établi à ce titre par G.R.D.F.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

2) Enfouissement des réseaux et éclairage public – Point sur les travaux

- Coupures d'électricité : ENEDIS envoie directement les courriers d'information de coupures aux habitants
- Fin des travaux : prévue fin novembre
Toutefois, cette date pourrait être retardée car deux poteaux seraient sur un terrain privé selon le propriétaire du dit terrain en question : un certificat d'alignement fixant la limite entre domaine public et privé doit être réalisé.
- Monsieur le Maire expose qu'une offre est en cours de signature avec la Société CERTINERGY afin de valoriser les travaux d'efficacité énergétique par le versement d'une prime. Ce qui viendra ainsi réduire le coût des travaux dans la mesure où ces travaux sont éligibles au dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE)
Le montant de la prime CEE est estimée à hauteur de la somme de 1 934,40 euros H.T.

3) Fibre Optique : Point sur le déploiement

- Etude en cours : de Juin à Décembre 2020
 - o Un plan d'élagage sera fourni par AXIONE afin de connaître les propriétés concernées
- Plan d'exécution : Février 2021
- Réception des travaux (matériel) : Septembre 2021
- Arrivée fibre définitive : fin 2021
 - o Charge à chaque particulier de demander le raccordement à l'opérateur de son choix
- Site internet dédié pour tout renseignement concernant l'arrivée de la fibre : lafibrearrivechezvous.fr
- Il sera nécessaire de numéroté tous les lieux-dits

4) Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise – PLUI

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de définir la priorité concernant les 3 secteurs définis par le PLUI potentiellement ouvrables à la construction (acacias, Saint Eloi et Tuilerie)

Après réflexion et échanges d'avis, il est décidé de définir la priorité comme suit :

- 1 – Secteur Acacias
- 2 – Secteur Saint Eloi
- 3 – Secteur Tuilerie

Compte-tenu des délais administratifs, techniques etc...impartis dans le cadre de nouveaux lotissements (Cf le Chêne Galon), Monsieur SCHOEFS préconise de contacter rapidement le propriétaire du secteur Saint Eloi (M. RICHARD)

Monsieur le Maire soulève qu'une remarque a été faite par la Direction Départementale des Territoires en ce qui concerne la station d'épuration de la commune : demande d'effectuer un diagnostic. Monsieur le Maire signale que la station peut traiter l'équivalent la pollution de 1600 habitants et qu'elle en traite actuellement moins de 250. La conformité des rejets est de 100%. Monsieur le Maire doit rédiger une réponse afin que les nouvelles constructions ne soient pas bloquées.

5) Ecole primaire Jean Ferrat – Point sur le projet numérique

Monsieur le Maire fait part de l'avancement de la consultation en vue de l'installation du matériel numérique à l'école primaire.

Au vu du résultat des propositions des diverses sociétés, un tableau récapitulatif a été établi et il est constaté que les Sociétés DELTA PLUS, CONTY et AXIANS s'avèrent avoir des prestations qui correspondent au cahier des charges défini.

Les prestations de maintenance sont aussi à prendre en compte.

Les postes numériques existants à l'école, après changement, seront récupérés et réutilisés pour la bibliothèque, la cantine et la mairie.

Une fois doté du nouveau matériel informatique, l'école sera pourvue d'un système d'alarme.

Lors de la prochaine réunion du conseil, il sera impératif de délibérer sur le choix du prestataire qui sera retenu pour cette installation.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande d'aide au titre des fonds de concours auprès de la CCHS a été demandée.

6) Personnel communal

6.1 – Mise en place Télétravail – secrétariat mairie

Monsieur le Maire fait part de la demande faite par Madame Nathalie GOSELIN pour effectuer deux jours hebdomadaires (jeudi et vendredi) de télétravail suite à sa reprise de travail à temps plein suite à son mi-temps thérapeutique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de mettre en place le télétravail et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées.

Mme GOSELIN restera en présentiel en mairie les autres jours.

6.2 – Emploi pour accroissement temporaire d'activité

Suite à une demande de la Trésorerie de La Ferté-Bernard, il est nécessaire que le conseil municipal délibère pour entériner les emplois de Mme Catherine MESNEAU au sein de la mairie ainsi que de Mme Angélique LOUVANCOURT au sein de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité décide la création des deux emplois non permanents pour accroissement temporaire** d'activité pour une durée hebdomadaire de travail respective de 16 heures pour Mme MESNEAU et 28 heures pour Mme LOUVANCOURT.

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose que Madame Catherine MESNEAU effectue la surveillance de la cour de l'école pendant l'heure du déjeuner avec Mme DODIN.

L'emploi du temps de cet agent a été réorganisé en fonction des heures prévues et effectuées en mairie et à l'école.

A terme, il sera nécessaire de prévoir une aide afin de seconder Mme Odile LECOMTE au sein de la cantine scolaire.

Il est également demandé que Madame Katia DODIN passe l'examen de BAFA (Cf conseil municipal antérieur)

6. 3 – Heures d’ouverture de la mairie

Compte-tenu de l’ensemble des éléments susvisés et, après avis et réflexions, les horaires d’ouverture au public de la mairie seront les suivants :

- Mardi : de 9 h 00 à 12 h 00 (Présence des deux secrétaires)
- Mercredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 (présence de Mme GOSSELIN)
- Vendredi : de 14 h 00 à 17 h 00 (présence de Mme MESNEAU)

7) Fonds de relance départemental – Année 2020/2022

Monsieur le Maire expose que lors de sa séance plénière du 6 Juillet 2020, le Conseil Départemental a décidé la création d’un fonds territorial de relance doté de 12 M€ afin de soutenir les communes et les communautés de communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d’investissement utiles à leur territoire visant à renforcer l’attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales.

Le montant de l’aide, utilisable jusqu’à fin 2022 s’effectuera au prorata du nombre d’habitants.

Compte-tenu du cadre d’intervention budgétaire fixant les principes généraux et les conditions d’octroi de ce fonds suivant la catégorie de la collectivité territoriale,

Monsieur le Maire propose de signer cette convention afin de définir la participation du Département au financement des projets d’investissement des territoires

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l’unanimité :

- **DECIDE** de signer la convention de relance TERRITOIRES- DEPARTEMENT 2020/2022 avec le Département de la Sarthe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l’application de cette décision.

8) Questions diverses

8.1 – Commission Communication

Il sera nécessaire de planifier les photos individuelles et de groupe du nouveau conseil municipal.

La Commission de communication devra également se réunir notamment pour la mise à jour du site internet et le prochain bulletin municipal annuel.

8.2 – Demande stage en mairie

Monsieur le Maire fait part d’une demande de stage par une étudiante en BTS économie sociale et familiale, domiciliée à Cherré : ce stage s’effectuera d’octobre à Janvier sur une durée de 2 jours hebdomadaire.

8.3 – Campagne « Octobre Rose »

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour reconduire sa participation à la campagne annuelle « octobre rose » pour le dépistage du cancer du sein.

Comme chaque année, la commune procèdera donc à l'installation de films de couleur rose sur certains luminaires sis Avenue du Général de Gaulle et Avenue de Bretagne par la Société CITEOS.

A cette occasion, il sera demandé à cette société de changer les ampoules en led.

8.4 – Projet Aire de covoiturage – ZAC Val'Activ

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'esquisse de l'aire de co-voiturage envisagée sur la ZAC Val'Activ.

Si le projet est retenu, actuellement en attente d'une proposition chiffrée, il sera nécessaire de signer une convention avec la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, propriétaire du terrain.

Ce projet sera revu en commission de travaux.

8.5 – Constat de dégradations sur la Commune

Depuis quelques temps, Il est à déplorer de nombreux tags sur les murs de propriétés communales et aussi privées.

Il sera nécessaire de réfléchir sur une éventuelle vidéo surveillance.

8.6 – Cimetière – Problème plantations privées

Il est constaté que certaines plantations sur les tombes envahissent les passages publics rendant ainsi difficile l'entretien des chemins.

Il est souligné que ce constat est observé depuis quelques temps mais il serait nécessaire d'établir dans un premier temps un règlement intérieur du cimetière et procéder à la mise à jour des concessions : dossier à procédure administrative très longue à mettre en place.

8.7 – Prochaines réunions du Conseil Municipal

Le Conseil municipal décide de fixer les réunions du conseil municipal le dernier jeudi de chaque mois sachant qu'une confirmation de date sera toujours adressée en temps utiles.

Aucune question diverse n'est soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Prochaine réunion du conseil municipal :

Jeudi 29 Octobre 2020 à 20 H 30